

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 JUIN 2017

Les membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc naturel régional de la Brie et des deux Morin, légalement convoqués en date du vingt juin deux mille dix-sept, se sont réunis dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville de Coulommiers, sous la présidence de M. Yves JAUNAUX, Vice-président, désigné pour présider la séance par M. Franck RIESTER, Président.

Présents : Patrick **FRÈRE** (Aulnoy), Norbert **DOLÉAC** (Beauthel), Filipe **DEMELO VIEIRA** (Bellot), Denis **SARAZIN-CHARPENTIER** (Boissy-le-Châtel), Jean-François **LÉGER** (Chailly-en-Brie), Norbert **VARGA** (Chamigny), Odile **GRENET** (Chauffry), Laurent **DELGARDE** (Coulommies), Jean-Pierre **AUBRY** (Coulommiers), Laurence **NAVARRO-DREVET** (Crécy-la-Chapelle), Bernard **DELAVAUX** (Dagny), Jean-François **DELESALLE** (Doue), Nicolas **CAUX** (Faremoutiers), Anne-Marie **THIÉBAUT** (Guérard), Michael **ROUSSEAU** (Jouy-sur-Morin), Marie-Antoinette **LUCAS** (La Chapelle-Moutils), Roger **REVOILE** (La Ferté-Gaucher), Alain **BOURCHOT** (Maisoncelles-en-Brie), Bernard **ANDRÉ** (Marolles-en-Brie), Dominique **CARLIER** (Maupeithuis), Ingrid **COLPAERT** (Montolivet), Bruno **BRION** (Mortcerf), Elisabeth **ESCUYER** (Mouroux), Alexandre **DENAMIEL** (Pézarches), Joël **DUCEILLIER** (Pommeuse), Germain **TANIÈRE** (Rebais), Didier **HAMMEL** (Reuil-en-Brie), Dominique **BELKISSE** (Sablonnières), Edith **THÉODOSE** (Saint-Cyr-sur-Morin), Geneviève **POLLATSCHEK** (Saint-Ouen-sur-Morin), Patricia **RAMEAU** (Saint-Rémy-de-la-Vanne), Régis **D'HONDT** (Saint-Siméon), Bernard **JACOTIN** (Saints), Jean-Jacques **HUGUENOT** (Sammeron), Philippe **DUMONT** (Sancy-les-Meaux), Sophie **CHEVRINAIS** (Touquin), Francis **TISSOT** (Ussy-sur-Marne), Serge **BEAUJEAN** (Verdelot), Colette **GRIFFAUT** (Villeneuve-sur-Bellot), Alain **BUIRETTE** (Voulangis), Thierry **BONTOUR** (Communauté de Communes des Deux Morin), Guy **DHORBAIT** (Communauté de Communes du Pays de Coulommiers), Laurence **PICARD** (Département de Seine-et-Marne), Yves **JAUNAUX** (Département de Seine-et-Marne), Anne **CHAIN-LARCHÉ** (Région Ile-de-France)

Absents représentés : Françoise **LEFÈVRE** (Boitron) donne pouvoir à Edith **THÉODOSE** (Saint-Cyr-sur-Morin), Évelyne **PASCARD** (Sainte-Aulde) donne pouvoir à Jean-François **DELESALLE** (Doue), Séverine **ZELECHOWSKI** (Saint-Augustin) donne pouvoir à Bernard **JACOTIN** (Saints), Isoline **MILLOT** (Département de Seine-et-Marne) donne pouvoir à Laurence **PICARD** (Département de Seine-et-Marne), Marie-Pierre **BADRÉ** (Région Ile-de-France) donne pouvoir à Anne **CHAIN-LARCHÉ** (Région Ile-de-France)

Absents excusés : Françoise **LEFEVRE** (Boitron), Sylvie **MONTAMBAULT-LABLE** (Sâacy-sur-Marne), Evelyne **PASCARD** (Sainte-Aulde), Ugo **PEZZETTA** (La Ferté-sous-Jouarre), Philippe **SALAÛN** (Saint-Martin-des-Champs), Séverine **ZELECHOWSKI** (Saint-Augustin), Isoline **MILLOT** (Département de Seine-et-Marne), Marie-Pierre **BADRÉ** (Région Ile-de-France), Bénédicte **MONVILLE** (Région Ile-de-France)

Monsieur, Michael **ROUSSEAU**, Secrétaire de séance

Yves JAUNAUX : Je tiens à vous remercier de votre présence ce soir. Nous allons commencer ce Comité Syndical par les propos introductifs en attendant d'avoir le quorum. Si le quorum n'est pas atteint, on sera obligés de faire une réunion le 30 juin au plus tard. Et vous savez tous qu'on est pris avec des élections et des conseils municipaux extraordinaires. Donc, cela va poser des problèmes. Alors, d'abord, pourquoi suis-je là ? C'est parce que Franck ne peut pas être présent. Il m'a demandé de présider à sa place. On va balayer vite fait l'ordre du

jour en espérant que quelqu'un arrive. Si personne n'arrive, on sera obligés de reporter le Comité mais on aura déjà fait le plus fort du travail ! Vous êtes d'accord ? De toute façon, je regrette mais on n'y est pour rien. On avait quelques informations à vous donner, des informations intéressantes. Cela vous permettra d'être au courant si vous ne pouvez pas venir à la prochaine réunion. Alors, tout d'abord, à la suite du non-cumul des mandats, on sera obligés, nous le Bureau, d'élire un nouveau Président le 10 juillet prochain. Alors, cela ne change rien sur la composition du Bureau puisque Franck RIESTER restera au niveau du Bureau. On vous en rendra compte suite à cette élection. Ensuite, nous avons transmis l'ensemble des documents et la délibération prise le 20 avril dernier au Conseil Régional. On attend la réponse du Conseil Régional pour savoir si cela a été transmis aux services de l'État. Anne, tu peux nous renseigner ?

Anne CHAIN-LARCHÉ : Les services ne sont pas là. Normalement, vraiment, la Région exécute exactement, en temps et en heure, ce qu'elle a à faire. Il n'y a pas de soucis.

Yves JAUNAUX : Donc, on nous dit qu'il n'y a pas de soucis. Alors, je vous rappelle les étapes suivantes c'est-à-dire la saisine du Préfet de Région par le Conseil Régional. Donc, ça devrait suivre. Puis transmission au Ministère de l'Environnement qui saisit à son tour la Fédération des Parcs et le CNPN pour avis. Avis de nouveau du Préfet de Région. Nouvelle délibération de la Région pour lancer l'écriture de la charte sur le périmètre modifié. - D'accord, on devrait avoir le quorum dans 10 minutes ! J'espère qu'on n'aura pas fini ! - Ensuite, vous savez que, dans le cas d'études réglementaires qui sont à réaliser avant la constitution de la charte, le SMEP lance un audit patrimonial avec le concours du master BIOTERRE de l'Université de Paris 1-Sorbonne. Ces documents-là devront apparaître notamment dans les commissions qui seront formées à partir du mois d'octobre. Ensuite, concernant les modalités d'inscription du PNR au contrat des Parcs régionaux. Alors, la Région va faire une programmation 2015-2020 pour ces dotations régionales qui s'élèvent à 5 500 000 € pour l'ensemble des parcs existants. Ce qui nous rassure, c'est qu'on nous a donné une carte sur laquelle figure les parcs existants et que l'on a mis notre Parc en rouge. Par contre, le Parc du Bocage Gâtinais n'existe pas. Cela veut dire qu'ils nous auraient retenus plutôt que le Parc du Bocage Gâtinais. Donc, c'est une bonne nouvelle ! Il n'empêche qu'on préférerait savoir la suite des événements par rapport à la Région. Mais, Anne nous rassure donc cela ne devrait pas nous poser de problème. Autre information, le site Internet est en cours de finalisation. Il a été bien mis en ligne il y a quelques jours à l'adresse que vous connaissez. Et donc, ce qui nous intéresse, c'est que la commission communication du SMEP, incluant des membres du CLD, travaille sur un site qui soit attrayant. Cela fait partie des choses tout à fait importantes. On demande aussi que les communes, notamment dans les livrets et les journaux communaux, puissent donner des informations sur le PNR. Je crois que cela est tout à fait important. Nous pouvons vous distribuer des dépliants, soit à encarter dans vos journaux, soit à intégrer des articles sur le PNR pour faire connaître encore mieux le PNR. Voilà, je crois que j'ai fait le tour. Samuel me disait qu'il y avait des rencontres possibles notamment avec la participation du CLD du PNR des Préalpes d'Azur. Tu peux nous en dire un mot ?

Samuel COQUIN : Oui, on avait, avec le CLD, imaginé, puisque c'est la première création d'un CLD sur notre territoire, qu'il serait intéressant de confronter les expériences de Conseils Locaux de Développement d'autres PNR au notre. Donc, on a pris contact avec les CLD de la Région PACA, puisque la Région PACA avait pas mal aidé à la création et à l'animation des

CLD et des PNR. Donc, aujourd'hui, il y a deux dates qui sont proposées : celle du 4 ou du 5 octobre prochain, sur un format soirée puisqu'il s'agit d'une date en semaine. À la fois deux Présidents de CLD en région PACA, accompagnés d'un administratif, qui fait le lien entre le PNR des Préalpes d'Azur et le CLD du même PNR, viendront mettre à disposition leurs expériences pour notre CLD du projet de PNR Brie et deux Morin. Voilà. Donc, à nous maintenant de trouver la salle et de se mettre d'accord sur l'une de ces deux dates. Ces deux Présidents et cet administratif sont d'accord pour nous rejoindre et nous faire part de leur expérience. Le PNR des Préalpes d'Azur a été créé en 2005. Il y a quand même un vrai fruit de travail dont nous pouvons bénéficier.

Yves JAUNAUX : 4 ou 5 octobre, c'est une excellente nouvelle. Alors, avant de parcourir l'ordre du jour et de laisser la parole à Jean-François, il y a des questions diverses, notamment celle de Denis SARAZIN-CHARPENTIER sur la question des toitures en tuiles de couleur ardoise sur les nouvelles constructions. Je crois que c'est un sujet qu'il faudra aborder, notamment, dans le cadre des PLU et PLUI. Et, donc, on en parlera forcément au niveau du Bureau. Mais, pour l'instant, le document du PNR n'est pas opposable. Pour l'instant, on peut faire le vœu que cela y figure mais c'est tout ce que l'on peut faire.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Oui, merci Monsieur le Président de séance. Je vous félicite d'avoir battu les records de notre réunion à La Ferté-Gaucher où nous avons tenu 20 minutes pour notre réunion. Je pense qu'on a battu les records. L'ordre du jour était court et moyennement sexy. On a quand même un petit peu de temps. Je voudrais soumettre à l'assemblée une question qui, à mon sens, est grave et urgente. Comme à l'habitude, je tâcherai d'être constructif et vous pouvez transmettre ce message au Président en titre. Ma question et ma proposition portent sur les toitures rouges et les toitures noires. Je me pose en effet la question sur l'accélération foudroyante de constructions nouvelles avec des toitures en tuiles de couleur noire. Ce phénomène de toitures noires existe depuis une dizaine d'années mais il est en totale accélération. Il est en contradiction totale avec le maintien d'un respect architectural briard c'est-à-dire pan coupé, tuiles rouges vieilles et ce que l'on marque dans nos documents : préservation de notre patrimoine architectural. En contradiction également avec les préconisations de la Charte Qualité village éditée par les Conseils d'Aménagement et d'Urbanisme (CAUE). Bref, la Brie est la Brie et, par certains endroits, elle commence à ressembler à la Bretagne. Il semble qu'il y a eu au cours du temps une interprétation erronée des bases légales prévues dans les règlements des PLU. Notre Syndicat a vocation à défendre notre identité qu'il tient justement à promouvoir pour le label PNR. À la question soulevée tout à l'heure : « *C'est de la compétence des PLU* », je réponds qu'il y a urgence. C'est ainsi, je pense, qu'il y a urgence à réagir si on ne veut pas que le paysage bâti soit dénaturé. Je propose que le Syndicat intervienne, même de façon informelle, même s'il n'a pas cette prérogative, parce qu'il a une compétence potentielle. Même s'il n'a pas, pour le moment, la légitimité, je propose que le Syndicat intervienne auprès de la Préfecture, de la Direction Départementale des Territoires pour faire analyser l'état de la réglementation afin que des préconisations par les services de l'État soit données dès à présent aux services instructeurs. Et que les règlements des PLU dont vous parlez tout à l'heure soient modifiés au plus tôt en conséquence. Je réaffirme donc qu'il y a urgence et que, dans ce domaine, le PNR doit être dès à présent exemplaire.

Laurence PICARD : Exemplaire, oui. Alors, je me permets de répondre en tant qu'adjointe à l'urbanisme à Coulommiers. Sachez que l'ABF préconise les deux : tantôt l'un, tantôt l'autre. Là, on est en révision du PLU à Coulommiers et en concrétisation d'une AVAP. On a les deux et on a des prescriptions de l'ABF pas toujours identiques. Et, on voit bien, quand on regarde autour de nous, que nous avons les deux. Et cela va être difficile de...

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Bien sûr, Madame PICARD mais l'ABF n'a pas la science infuse. Il ne connaît pas...

Laurence PICARD : Il a quand même un tout petit peu de pouvoir sur certaines décisions de ce type !

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Alors, la réponse, elle est simple, elle est pour être en conformité. Sachez que j'ai fait une conférence il y a quelques mois sur le grand architecte de la Brie, Jules MARMOTTIN. Je me suis penché, évidemment, sur les règlements d'urbanisme et sur ce qui se pratique. Évidemment que, pour l'intégration dans le paysage, il faut mettre de côté le Théâtre ou près de la chapelle des Capucins des monuments historiques couverts d'ardoise. Évidemment, il faut de l'harmonie et de l'ardoise. Par contre, sur une construction... Faut-il donner des exemples ? Vous arrivez sur Doue et vous traversez Maisoncelles, vous avez des maisons ayant une toiture de tuiles noires qui ne sont pas des tuiles d'ardoise et qui ne s'intègrent pas dans le paysage. C'est ce que dit le CAUE. C'est ce que dit feu Michel VINCENT dans ses ouvrages. C'est ce que dit la Charte Qualité village. Si on veut une harmonie et maintenir une cohérence dans le territoire, je pense qu'il faut y réfléchir et adapter, évidemment, en fonction du contexte local. C'est ce que doit dire l'Architecte des Bâtiments de France me semble-t-il.

Laurence PICARD : Alors, juste encore, une petite expérience que je voudrais partager avec vous. Entre deux ABF qui se succèdent, nous n'avons pas les mêmes préconisations sur un même périmètre. Alors oui...

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Donc, vous me confirmez bien...

Laurence PICARD : Je vous confirme que c'est un peu compliqué et que, malgré tout, la Charte Qualité village du CAUE ne s'impose pas à l'ABF non plus. Mais, je pense qu'il faut qu'on en parle. C'est l'occasion de la rédaction de la charte pour travailler sur ces sujets-là. Mais, si on commence à aller directement chez le Préfet pour imposer aux ABF de se conformer à nos souhaits, on va avoir du mal à aboutir.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Vous avez bien entendu ce que j'ai lu calmement. J'ai demandé à ce qu'un diagnostic soit fait parce que, ce que l'on applique scrupuleusement dans les communes, ce sont les règlements d'urbanisme. Qui à mon sens font l'objet d'une interprétation erronée. Tout cela, il faut le valider, il faut le vérifier pour voir. Il est grand temps. C'est pour cela que je demande qu'une instance intervienne. Je ne sais pas si c'est le PNR mais je pense qu'on a moralement cette obligation de se poser rapidement cette question : pourquoi y a-t-il également d'autres interprétations ? Des gens qui vous disent : « Ah, on a de la tuile noire parce que les constructeurs nous incitent à mettre de la tuile noire, parce que c'est moins cher. ». Voilà. Donc, on se trouve dans une déviance totale. Il faut

analyser rapidement ce phénomène qui s'accélère. Quand je me balade, je ne suis pas sportif donc je ne suis pas en vélo, je ne suis pas à pied, quand je suis en bagnole tiens, tiens... partout, ouvrez les yeux, regardez : constructions nouvelles ! Il y a urgence.

Jean-François DELESALLE : Effectivement, il y a une interprétation erronée de la réglementation des PLU. Sur ma commune, il y a une réglementation qui, bien sûr, préconise les tuiles de type vieille tuile et l'ardoise. Mais, par contre, les constructeurs dévient par rapport à l'autorisation de mettre de l'ardoise sur leurs toitures et ils prennent des tuiles qui ont un aspect ardoise mais qui sont plus noires. Et ça, on a posé la question au service de la DDT. Mais, nous n'avons pas eu de réponse de la part de la DDT. Donc, à ce niveau-là, c'est vrai, il y a un flou et donc il s'agira de combler le flou de façon à ce qu'il n'y ait pas de dérive de ce type.

Denis SARAZIN-CHARPENTIER : Merci de la réponse de Monsieur DELESALLE à laquelle j'avais posé la question de façon initiale. Au tout début, j'avais posé la question au CAUE qui a un peu botté en touche. Il y a une application différenciée suivant les communes. Il faut harmoniser tout ça. Faire le diagnostic et que la tonalité nous soit donnée par le réglementeur qu'est la DDT, en conformité avec ce que l'on souhaite.

Yves JAUNAUX : Je vous remercie. Nous avons donc le quorum et nous pouvons commencer l'ordre du jour. Nous devons désigner un secrétaire de séance. Michael ROUSSEAU a proposé d'être secrétaire de séance. Personne n'y voit d'inconvénient ? Je vous remercie. Nous devons approuver le procès-verbal du 20 avril 2017. Y a-t-il des remarques ? Non. Je considère qu'il est adopté. Pas de problèmes. Alors, vous savez que l'ordre du jour comprend surtout l'adoption du compte de gestion du Trésorier principal et l'adoption du compte administratif de l'exercice 2016. Je donne la parole à Jean-François, qui va nous expliquer le compte de gestion et le compte administratif.

N°DEL-2017-11 ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2016

EXPOSÉ :

Jean-François LÉGER : Bonsoir. L'explication va être rapide puisque ce sont des chiffres que nous avons déjà vus au moment de la présentation du budget. Donc, très simplement, nous avons réalisé sur l'exercice 2016 22 402,90 € de recettes en fonctionnement. Ce sont les cotisations qui nous ont été versées avant le 31 décembre. Il n'y a pas eu de dépenses. Nous dégageons donc un résultat de 22 402,90 € en fonctionnement positif. Donc, le compte de gestion de la Trésorière a bien entendu enregistré toutes les opérations que nous lui avons transmises. Je vous propose de voter le compte de gestion de la Trésorière avec ces résultats-là et je réponds à vos questions si vous en avez sur le compte de gestion.

Yves JAUNAUX : Merci Jean-François. On va passer au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci pour elle.

1/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU TRÉSORIER PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2016

M. le Président,

VU l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les comptes rendus par le Trésorier Principal, de ses recettes et dépenses du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016 comprenant :

- les résultats des comptes de l'exercice 2016,
- les recettes et dépenses faites au titre de l'exercice 2016,

VU les pièces justificatives apportées à l'appui desdits comptes,

VU le budget primitif de l'exercice 2016,

PROPOSE d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier Principal pendant la gestion 2016, au titre du budget principal, des budgets annexes, des services à comptabilité distincte, ainsi que les résultats.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'admettre les opérations effectuées par le Trésorier Principal pendant la gestion 2016, au titre du budget principal, des budgets annexes, des services à comptabilité distincte, ainsi que les résultats.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

N°DEL-2017-12 ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

EXPOSÉ :

Jean-François LÉGER : Le compte administratif est présenté par le Président du Syndicat. Figurez-vous qu'il reprend exactement les mêmes chiffres, 22 402,90 €, et qu'il est conforme au compte de gestion. Les choses sont bien faites quand même !

Yves JAUNAUX : Merci. Donc, je vous propose de voter le compte administratif à moins que vous n'ayez des questions avant. Alors, des oppositions ? Abstentions ? Adopté également.

2/ ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2016

Sous la présidence de M. Yves JAUNAUX, le Syndicat mixte d'études et de préfiguration examine le compte administratif 2016 qui s'établit ainsi :

• Fonctionnement	
Dépenses	0 €
Recettes	22 402,90 €

- Investissement

Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Le Comité syndical, ouï l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré hors de la présence de Monsieur le Président,

DÉCIDE d'approuver le compte administratif de l'exercice 2016.

Décision :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Yves JAUNAUX : Avant de clore cette séance, je vous signale que vous devez signer les documents avant de partir parce que là, on sera encore coincés si vous ne signez pas les documents. Des dépliants PNR sont aussi disponibles dans la salle à côté pour chaque commune. Voilà. Bonne soirée à tous et merci.

Samuel COQUIN : Juste un petit mot complémentaire. Pensez à ajouter vos téléphones mobiles. Vous avez vu qu'on a un nouveau service - je vous demande juste dix secondes - on a un nouveau service pour vous rappeler les comités syndicaux : « Un deux trois SMS ». Mais, nous avons besoin des numéros de téléphone mobile de tous puisque, pour l'instant, on ne les a pas encore. Merci à tous.

La séance est levée à 20h30.